

Sites internet : création modification association

Le Compte Asso

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Consulter les informations et effectuer **les démarches administratives de votre association**

Une partie de la gestion administrative d'une association consiste à veiller à ce que sa situation soit à jour au regard des exigences légales et à ce qu'elle dispose des pré-requis lui permettant d'acquérir de nouveaux droits. De même, pour demander une subvention, l'association doit également disposer d'un n° Siren.

Le premier service accessible dans le compte asso permet de prendre connaissance des informations administratives qui figurent dans les bases nationales, notamment **le Répertoire National des Associations (RNA)**.

➔ L'Union Départementale peut vous aider si vous ne le retrouvez pas. Il est disponible sur le document d'accusé réception du greffe des associations et il commence par : W01XXXXXXX

➔ Il est conseillé d'utiliser une adresse mail non nominative afin que les identifiants puissent être transmis aux membres du bureau. L'adresse mail sert aussi à redemander un nouveau mot de passe.

Vous pouvez demander la création d'un compte pour votre amicale, il sera certainement demander des documents officiels prouvant que vous faites partie de cette association (PV d'AG, liste des dirigeants)

Les informations issues du **RNA (Répertoire National des Associations)**, qui constituent l'identité juridique d'une association loi 1901. Cela permet d'accéder aux documents (statuts, liste des dirigeants, récépissé de création ou de modification...). Ces informations résultent des déclarations de création et de changement de situation effectuées par les associations, et validées par les greffes des associations.

Page d'accueil après connexion :

AJOUTER UNE NOUVELLE ASSOCIATION OU ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

SUIVI DES DÉMARCHES ▾

Association : AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE CHATILLON SUR CHALARONNE ET SA REGION

N° RNA W012001361

N° SIREN 779318484

Consulter/modifier les informations administrative ➔

Demander une subvention

Gérer les inscriptions Pass'Sport

Pour consulter les documents déposés : Récépissé de déclaration / Statuts

Consulter/modifier les informations administratives puis cliquer sur "documents" (en bas de la page).

Modifications

En cas de la moindre modification au sein du Conseil d'Administration :

- Démission d'un membre,
- Entrée d'un nouveau membre,
- Changement au sein du bureau

La déclaration **doit** être effectuée par les dirigeants qui ont été désignés (et non pas par ceux qui ont cessé d'exercer leurs fonctions)

Site : <https://www.service-public.fr/compte/accueil>

Création SIREN

Pourquoi faut-il avoir un n° SIREN ou n° SIRET ?

Le n° SIREN est nécessaire pour faire une demande de subvention car c'est à partir de cet identifiant que l'instruction et la mise en paiement est réalisée.

Pour créer un SIREN il faut avoir son numéro de RNA

Comment procéder ?

Pré requis :

Se connecter <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Une fois connecté, dans l'accueil, cliquer sur "**Demander l'attribution d'un n° Siret**"

Objet : susciter le don volontaire et bénévole du sang ; inciter au respect du code d'honneur des donneurs de sang bénévoles ; faciliter la collecte du sang par les établissements agréés de transfusion sanguine ; représenter ses adhérents auprès des instances publiques, sites de prélèvement, UD ; fournir à ses adhérents une aide efficace et morale ; promouvoir le don du sang bénévole par le recrutement de nouveaux donneurs en liaison avec les sites prélèvements ; nouer et entretenir des relations amicales entre ses adhérents et avec les autres organisations pour le don de sang bénévole

Objet social : code 017065 - don de sang, d'organes

Activité principale (APE) 94.99Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

Les difficultés que l'on peut rencontrer :

- difficulté de saisie de la commune de l'adresse de correspondance : après avoir saisi le code postal, il faut saisir le début du nom de la commune en veillant à retirer la particule le cas échéant (exemple pour la ville de "Le Havre", il faut saisir "Havre") et pour les communes débutant par "Saint", il faut saisir "Saint-"
- oubli de transmettre la demande : si vous n'avez pas reçu de n° Siret au bout d'une semaine, vous avez probablement oublié de transmettre la demande. Il est possible de vérifier l'état de la demande : si elle est dans l'état "en cours de saisie", vous devez reprendre la saisie, et la transmettre

Où trouver le n° SIREN/Siret de mon association ?

Vous devriez le trouver sur le certificat d'immatriculation transmis par l'Insee ou le Centre de Formalités des Entreprises qui gère l'immatriculation de votre association à l'Insee.

Vous pouvez également effectuer une recherche à partir du nom

<https://www.sirene.fr/sirene/public/accueil>

Vous pouvez demander un avis de situation :

<https://avis-situation-sirene.insee.fr>

Fusion sur le compte associatif du RNA et SIREN :

En demandant la fusion de ces 2 services (greffe des associations et l'INSEE) votre amicale sera à jour.

Modification de la situation d'une association

Par exemple le siège d'une amicale (changement d'adresse)

par courriel à : sireneasso@contact-insee.fr

en joignant :

pour les associations de la loi 1901 : une copie du récépissé de dépôt des statuts en préfecture (ou à défaut une copie de l'extrait paru au *Journal officiel*)